

Affaires courantes

une affaire d'honneur. Chaque fois qu'un député vote, il le fait au nom de ses électeurs. Ensemble, nous représentons tous les Canadiens.

J'ai vu distinctement des députés voter pour et contre pendant la mise aux voix. Cependant, au moment de l'enregistrement des votes conformément à l'article 45 du Règlement, aucun vote négatif n'a été enregistré.

Cela veut dire qu'il y a manifestement à la Chambre des gens qui ont trompé leurs collègues dans leur façon de voter, même si c'est là la fonction la plus importante d'un député.

Nous avons été trompés par des gens qui ont d'abord voté non, puis l'instant d'après voté oui. Ils trompent la Chambre. Ils détruisent les fondements mêmes de cette institution.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous demande de vous calmer un peu pour que je puisse entendre la députée de Vancouver-Est qui a invoqué le Règlement.

Mme Mitchell: Je vous remercie, monsieur le Président. J'interviens en effet pour soulever la question de privilège.

Après avoir écouté le député qui vient de parler, vous avez constaté sans doute qu'il avait violé les privilèges de toutes les femmes siégeant à la Chambre des communes. Comme d'autres qui en ont l'habitude, il a utilisé le mot «il» pour désigner les députés. Il a ainsi complètement fait fi des députés de sexe féminin. Je lui demande donc de retirer sa déclaration.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sûr que le député de Halifax-Ouest comprend. Je sais qu'il est un collègue hors pair à la Chambre et qu'il agira en conséquence.

M. Crosby: Je me rends certes compte de la présence d'hommes et de femmes à la Chambre, mais je rappelle à la députée que la question d'honneur vaut pour les deux sexes. Je parle de l'honneur des députés de la Chambre, non pas de distinctions liées au sexe.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai encore quelques projets de loi à présenter au nom du député de Kamloops, si j'en ai la permission. Et si nous en avons le temps, nous entendrons d'autres rappels au Règlement.

* * *

LOI MODIFIANT LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION (BAUX POUR ENSEMBLES D'HABITATION HLM)

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation (baux pour ensembles d'habitation HLM).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 174)

POUR

Députés

Althouse
Black
Butland
Fulton
Hovdebo
Laporte
Murphy
Parker
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blackburn (Brant)
de Jong
Gardiner
Langan (Mission—Coquitlam)
Mitchell
Nystrom
Riis
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Waddell—22

CONTRE

Députés

Benjamin

McCurdy—2